

Règlement Evènements Sportifs et
Culturels (RESC)

Championnat National d'Été (CNE)

Edition exceptionnelle pour la Saison 2020–2021



Révéler la passion qui vous anime.

REGLEMENT

1. ENGAGEMENTS

ARTICLE 1.1 - REGLEMENT

L'inscription au Championnat National de Tir à l'Arc vaut acceptation :

- du Règlement Général des Activités (RGA)
- du Règlement spécifique de l'activité Tir à l'Arc (RSA)
- du Mémento de l'Arbitre
- du Règlement des Évènements Sportifs et Culturels (RESC)

ARTICLE 1.2 - LICENCE

Les archers devront être obligatoirement en possession d'une licence FSCF de type AC (Activité de Compétition Sportive) ou AM (Activité Multiple avec activité tir à l'arc indiqué ainsi que le certificat médical) avant le 25 Janvier 2021. Tout autre type de licence ne sera pas accepté même en présentant un certificat médical. Le fichier licencié sera fourni par la Fédération et servira de base de données pour le logiciel de gestion de compétition.

Lors du greffe, les archers ne devront justifier que de leur identité, soit en présentant une pièce d'identité, soit leur licence en cours avec photo.

ARTICLE 1.3 - MONTANT

Les frais d'engagement sont fixés par binôme jeune ou adulte. La répartition de cette somme se fait comme suit :

- Une part Organisateur
- Une part Fédérale

Le montant de la part Organisateur est défini par la Commission Nationale chaque année. Le montant de la part Fédérale est défini par la Fédération chaque année.

2. LES INSCRIPTIONS

ARTICLE 2.1 - FEUILLES D'ENGAGEMENT

Les feuilles d'engagement doivent mentionner tous les renseignements demandés notamment la nature de l'arc, date de naissance et numéro de licence.

Elles seront lisibles et sans ambiguïté. Elles doivent être adressées à la FSCF – Service Activités, une copie sera adressée par email au référent des compétitions nationales de la commission (qui fera foi pour la répartition sur les séries). Les dossiers incomplets sont systématiquement renvoyés avec le risque de réception hors délais.

Après saisie des inscriptions, la Commission enverra par email les inscriptions à chaque club. Celui-ci devra vérifier : les noms et prénoms de chaque archer, la catégorie et le binôme. Si aucune remarque n'a été formulée par le club, les inscriptions sont validées. S'il y a une erreur le jour de la compétition alors que les listes ont été vérifiées, l'archer en question sera disqualifié (et le binôme, voire l'équipe de même).

ARTICLE 2.2 - VERIFICATION DES LICENCES ET DU MATERIEL

La vérification des licences se fera lors du greffe du samedi. Tous les archers sont tenus de se présenter individuellement à cette vérification. Suivant le programme de la compétition, les arbitres effectueront une inspection du matériel et de la tenue.

Les clubs devront prendre leur disposition pour être présents et à l'heure pour les opérations de greffe et de contrôle du matériel. Tout retard ou absence, dans les horaires indiqués au programme, vaut disqualification des archers concernés sauf motif valable (à justifier).

ARTICLE 2.3 - CONSTITUTION DES BINOMES

Les binômes seront constitués d'archers d'une même association et de catégories identiques ou différentes.

Si un jeune est associé à un adulte dans un binôme, il devra concourir dans la catégorie la plus proche en adulte, soit junior durant toute la compétition.

Si un arc classique est associé à un arc à poulies, il tire dans les conditions de l'arc à poulies pour les tirs couleurs. Il reprendra son blason pour les tirs individuels.

Surclassement (Art. 9 et annexes du Règlement Médical de la FSCF) :

- Le simple surclassement est autorisé sans procédure particulière (Cadet vers Junior).
- Le double surclassement doit donc faire l'objet d'une demande exceptionnelle (ex : Minime vers Junior). Dans ce cas, la demande de double surclassement est faite sur un formulaire spécial qui doit être adressé au siège de la Fédération à l'attention du médecin Fédéral pour validation. La réponse du médecin devra être jointe à l'inscription.
- Le triple surclassement (ex : Benjamin vers Junior) est interdit.

La catégorie Arcs Nus (sans viseur) n'existant pas, ces archers tirent dans les catégories arcs classiques.

ARTICLE 2.4 - INSCRIPTIONS DES EQUIPES

Les associations pourront inscrire des équipes composées de trois binômes pour les adultes ou de deux binômes pour les jeunes. L'inscription des équipes se fera le jour de la compétition (les inscriptions reçues avant le jour de la compétition ne seront pas prises en compte). Cette inscription se fera lors du greffe et aucun changement ne sera possible après déposition de la liste au greffe.

ARTICLE 2.5 - REMPLAÇANTS

Il est possible de remplacer un archer par un autre archer à condition que les deux archers aient la même arme. Le remplacement est possible :

- jusqu'à un délai de 15 jours avant le début de la compétition si aucun remplaçant n'a été inscrit sur la feuille d'engagement (passé ce délai, le remplacement d'un archer ne sera plus possible),
- jusqu'au jour de la compétition si le remplaçant a été inscrit sur la feuille d'engagement.

Dans le cas où le remplacement n'a pu être effectué, le deuxième archer du binôme devra obligatoirement faire les tirs couleurs seul (sans être classé) et pourra concourir dans la compétition individuelle où il sera classé dans sa catégorie.

ARTICLE 2.6 - REUNION DES CAPITAINES D'EQUIPES

Une réunion des capitaines d'équipes aura lieu suivant le programme établi. Cette réunion est obligatoire pour tous les capitaines. Participent à cette réunion : le responsable de la Commission Nationale, le responsable de la commission compétition, l'arbitre principal et un représentant de l'organisation.

3. LES CHAMPIONNATS

ARTICLE 3.1 - ORGANISATION

Nous avons atteint les limites de notre Championnat National "Loisir" où nous acceptons tout le monde...

La mise en place de participation obligatoire à une compétition régionale uniformisée (sur la base du Championnat National) et/ou de quotas, comme cela est fait pour les autres activités FSCF semble inéluctable.

Le Championnat National s'organisera de la façon suivante :

- Tous les archers sont en un seul groupe
- Les archers sont répartis sur 2 groupes avec limitation des séries couleurs à 20 volées, des individuels à 10 volées et adaptation du programme.

Programme avec 1 groupe (75 cibles) :

Samedi

- 8h30-9h30 : Accueil et remise des dossards, greffe et contrôle des licences
- 9h30-9h45 : Réunion des capitaines d'équipe
- 10h00 : Mise en place des délégations et cérémonie d'ouverture au stade
- 10h15 : Contrôle du matériel pour l'ensemble des archers
- 11h00 : Repas
- 12h00 : Echauffement à la distance, suivi des tirs couleurs
- Pause de 15 minutes toutes les 10 volées
- Tirs jeunes et adultes : **30 volées**
- 19h30 : Repas
- 23h00 : Fin de la soirée

Dimanche

- 8h30 : Echauffement sur cibles à la distance
- 9h00 : Début des tirs (**15 volées**)
- Fin des tirs aux environs de 11h00
- 11h30-12h00 : Affichage et vérification des résultats par les capitaines d'équipe
- 12h00 : Palmarès suivi du repas
- Passation du trophée au président de l'association accueillant le prochain National
- Départ des archers à l'issue de la cérémonie de clôture

Programme avec 2 groupes (si plus de 75 cibles) :

Le groupe des adultes sera affecté sur les cibles 1 à 75

Le groupe des jeunes sera affecté sur les cibles 76 à 100

Samedi

- 8h30-9h30 : Accueil et remise des dossards, greffe et contrôle des licences
- 9h30-9h45 : Réunion des capitaines d'équipe
- 10h00 : Mise en place des délégations et cérémonie d'ouverture au stade
- 10h15 : Contrôle du matériel pour l'ensemble des archers

- 11h00 : Repas
- 12h00 : Echauffement à la distance suivi de la 1^{ère} série couleurs (**10 volées**) pour le groupe Adultes
- 14h00 : Echauffement à la distance suivi de la 1^{ère} série couleurs (**10 volées**) pour le groupe Jeunes
- 16h00 : 2^e série couleurs (**10 volées**) pour le groupe Adultes (1 volée d'échauffement à la distance)
- 18h00 : 2^e série couleurs (**10 volées**) pour le groupe Jeunes (1 volée d'échauffement à la distance)
- 19h30 : Fin théorique des tirs
- 20h00 : Repas
- 23h00 : Fin de la soirée

Dimanche

- 8h30 : Echauffement à la distance suivi des tirs individuels (**10 volées**) pour le groupe Adultes
- 10h00 : Changement de blasons
- 10h30 : Echauffement à la distance suivi des tirs individuels (**10 volées**) pour le groupe Jeunes
- Vérification des résultats adultes environ 30min après la fin des tirs
- 12h30 : Fin théorique des tirs
- Vérification des résultats jeunes environ 30min après la fin des tirs
- 13h30 : Palmarès
- 14h00 environ : Repas
- Passation du trophée au président de l'association accueillant le prochain National
- Départ des archers à l'issue de la cérémonie de clôture

Le programme de la pouvant être adapté suivant la situation (retard, météo...), sur simple décision du Responsable National (ou de son représentant) après concertation avec les autres membres de la Commission Nationale et des membres du corps arbitral.

ARTICLE 3.2 - LE CHAMPIONNAT JEUNE

Les catégories sont les suivantes :

Catégorie individuelle	Abréviation	Tranche d'âge
Benjamine / Benjamin	BF / BH	âgés de 12 ans et moins
Minime Fille / Garçon	MF / MH	âgés de 13 et 14 ans
Cadette / Cadet	CF /CH	âgés de 15 à 17 ans

Les arcs classiques et arcs à poulies sont mélangés.

Le Championnat National sera composé de deux épreuves :

- Tir aux couleurs en binôme, à 15 mètres sur blason unique de 60 pour les arcs classiques et blason unique de 40 pour les arcs à poulies, en 30 volées.
- Tir individuel au centre à 15 mètres sur blason tri-spot vertical de 60 pour les arcs classiques et blason trispots vertical de 40 pour les arcs à poulies, en 15 volées (10 volées en cas de 2 groupes). Seront utilisés les blasons avec 10 classique uniquement, il n'est pas tenu compte du 10 arcs à poulies).

Le temps alloué pour une volée est de 2 minutes.

Décompte des points pour les tirs couleurs

Pour le tir aux couleurs, chaque archer d'un binôme tire trois flèches par volée, le tir du second vient compléter celui du premier. Une seule flèche par couleur est décomptée :

Couleur	Arcs classique	Arcs à poulies
	Blasons 60	Blasons 40
Les deux cercles blancs	10 points	
Les deux cercles noirs	8 points	
Les deux cercles bleus	6 points	
Les deux cercles rouges	4 points	
Le cercle extérieur jaune	2 points	
Le cercle intérieur jaune	1 point	

Le total maximum d'une volée est de 31 points.

On ne tient pas compte du petit cercle central, spécial arc à poulies.

Décompte des points pour les tirs individuels.

Pour le tir individuel au centre sur Blason trispots vertical 60 ou 40 :

Couleur	Arcs classique	Arcs à poulies
	Blasons Trisplot 60	Blasons Trisplot 40
Jaune	10 points	
Rouge	8 points	
Bleu	6 points	

S'il est trouvé deux ou plusieurs flèches de l'archer dans un spot, c'est le score le plus bas qui sera retenu. Le maximum de la volée est de 30 points.

ARTICLE 3.3 - LE CHAMPIONNAT ADULTE

Les catégories sont les suivantes :

Catégorie individuelle	Abréviation	Tranche d'âge
Junior Femme CL	JFCL	âgés de 18 à 20 ans
Junior Femme AP	JFAP	
Junior Homme CL	JHCL	
Junior Homme AP	JHAP	
Femme CL	FCL	âgés de 21 à 50 ans
Femme AP	FAP	
Homme CL	HCL	
Homme AP	HAP	
Vétéran Femme CL	VFCL	âgés de 51 à 65
Vétéran Femme AP	VFAP	
Vétéran Homme CL	VHCL	
Vétéran Homme AP	VHAP	
Super Vétéran Femme CL	SVFCL	âgés de 66 ans et plus
Super Vétéran Femme AP	SVFAP	
Super Vétéran Homme CL	SVHCL	
Super Vétéran Homme AP	SVHAP	

Le Championnat National sera composé de deux épreuves :

- Tir aux couleurs en binôme, à 20 mètres sur blason unique de 60 pour les arcs classiques et blason unique de 40 pour les arcs à poulies, en 30 volées (sauf si 2 groupes, dans ce cas réduit à 20 volées).
- Tir individuel à 15 mètres sur blasons trispots verticaux de 40, en 15 volées sauf si 2 groupes, dans ce cas réduit à 10 volées (10 normal pour les classiques, 10 réduit pour les poulies).

Le temps alloué pour une volée est de 2 minutes.

Décompte des points pour les tirs couleurs :

Pour le tir aux couleurs, chaque archer d'un binôme tire trois flèches par volée, le tir du second vient compléter celui du premier. Une seule flèche par couleur est décomptée :

Couleur	Arcs classique	Arcs à poulies
	Blasons 60	Blasons 40
Les deux cercles blancs	10 points	
Les deux cercles noirs	8 points	
Les deux cercles bleus	6 points	

Les deux cercles rouges	4 points
Le cercle extérieur jaune	2 points
Le cercle intérieur jaune	1 point

Le total maximum d'une volée est de 31 points.

On ne tient pas compte du petit cercle central, spécial arc à poulies.

Décompte des points pour les tirs individuels :

	Arcs classique	Arcs à poulies
Couleur	<i>Blasons avec 10 classiques</i>	<i>Blasons avec 10 arcs à poulies (réduit)</i>
Jaune intérieur	10 points	
Jaune extérieur	9 points	
Rouge intérieur	8 points	
Rouge extérieur	7 points	
Bleu intérieur	6 points	

Pour le tir sur blasons trispots verticaux, une seule flèche par spot est décomptée. S'il est trouvé deux ou plusieurs flèches de l'archer dans un spot, c'est le score le plus bas qui sera retenu.

Le total maximum d'une volée est de 30 points.

4. RECOMPENSES ET TITRES

ARTICLE 4.1 - CLASSEMENT

Le tir individuel donnera lieu à un classement par catégories. Un tireur ne peut concourir que dans une seule catégorie.

Les titres de champions nationaux, jeunes et adultes seront attribués aux trois meilleurs scores des classements suivants :

- Par binômes Classiques et Poulies, en totalisant les scores des binômes sur les tirs couleurs.
- Par équipes, en totalisant les scores sur les tirs couleurs uniquement des binômes annoncés.
- En individuel aux trois meilleurs scores en individuel par catégorie.

Minimas pour les titres individuels : Quatre (4) concurrents minimum par catégorie. Si inférieur à 4, les catégories sont regroupées. Pour les jeunes, les filles et les garçons sont mélangés. Minimas pour titres par équipe ou binômes : Quatre (4) binômes ou équipes minimum chez les adultes et les jeunes.

ARTICLE 4.2 - EGALITES

En cas d'égalité pour l'une des trois premières places, il sera pris en compte :

- Pour les individuels : le nombre de 10, 9 et 8. Si le total de 10, 9 et 8 sont identiques, les archers seront classés à égalité.
- Pour les binômes : le nombre de 10, 8 et 6 des deux archers constituant le binôme. Si le total de 10, 8 et 6 sont identiques, les archers seront classés à égalité.
- Pour les équipes : le nombre de 10, 8 et 6 des six archers constituant l'équipe. Si le total de 10, 8 et 6 sont identiques, les archers seront classés à égalité.

Les archers ont l'obligation de marquer les 10, 9 (ou 8), 8 (ou 6) sur les feuilles de marque. Dans le cas où ces flèches ne sont pas marquées, le greffe considèrera que les valeurs sont égales à « Zéro ».

ARTICLE 4.3 - TRAITEMENT DES RESULTATS ET VERIFICATION DES SCORES

Le traitement des résultats sera assuré par la Commission Nationale sous la responsabilité de l'arbitre principal. Ils seront communiqués aux capitaines d'équipes pour vérification avant la remise des récompenses. Les capitaines d'équipes, lors de la vérification des scores, ont l'obligation de vérifier les scores individuels, en binômes et en équipes. Toute réclamation après la clôture des vérifications ne sera plus prise en compte.

Les capitaines d'équipes sont tenus de vérifier, non seulement les scores, mais également la catégorie pour chaque archer.

ANNEXES

- Feuilles de marques Binômes
- Feuilles de marques Individuel (10 volées)
- Feuilles de marques Individuel (15 volées)



Fédération Sportive et Culturelle de France
22 rue Oberkampf ■ 75011 Paris
T +33(0) 1 43 38 50 57 ■ F +33(0) 1 43 14 06 65
fscf@fscf.asso.fr ■ www.fscf.asso.fr